



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023



**Délibération n°2023-25**

**Thème : BUDGET ET FINANCES 3**

**Objet : Affectation des résultats 2022**

L'an deux mille vingt-trois le vingt neuf du mois de juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Pouvoirs : 10 Suffrages exprimés : 29**

### **Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Caroline MASPER, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lisa ISIRDI, conseillère municipale ; Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

### **Étaient représentés :**

M. Charlotte SOULARD, adjointe donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE  
M. Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à Mme Caroline MASPER  
M. Gérard PETEY, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN  
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER  
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Michel DALMASSO  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Odile CHENEVEZ, conseillère municipale donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Rémi DUTHOIT conseiller municipal donne procuration à Mme Geoffroy GONZALEZ  
Mme Lorraine PRUNET, conseillère municipale donne procuration à M. Charles DANNAUD

### **Absents excusés :**

Charlotte SOULARD, Sandrine LEBRE, Gérard PETEY, Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Odile CHENEVEZ, Rémi DUTHOIT, Lorraine PRUNET.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Monsieur Jérémie DENIER a été désigné à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

VU la délibération n° 23-2023 du conseil municipal du 29 juin 2023 approuvant le compte de gestion du comptable public et la délibération n° 24-2023 du conseil municipal du 29 juin 2023 approuvant le compte administratif de l'ordonnateur pour l'exercice 2022, qui ensemble constituent l'arrêté officiel des comptes de la commune ;

**ATTENDU** qu'il est proposé au conseil municipal de constater le montant du résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement et de statuer sur l'affectation de ce résultat conformément à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** que les instructions budgétaires et comptables précisent que l'affectation du résultat doit intervenir après la constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ; que l'affectation du résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif; que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au cumul du solde d'exécution de la section d'investissement (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent) ;

**CONSIDERANT** que la décision d'affectation porte sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice précédent tel qu'il apparaît au compte administratif de la commune, cumulé avec le résultat antérieur reporté ; que les résultats de l'exercice antérieur sont définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif ;

**CONSIDERANT** que les résultats du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sont exposés dans les tableaux ci-après.

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

**1. Budget principal de la commune de Forcalquier**

(A) Résultat de l'exercice 2022	527 352.30 €
(B) Résultat antérieur reporté (ligne 002)	1 650 673.53 €
(C) Résultat à reprendre (A+B) hors RAR	2 178 025.83 €

(D) Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	- 1 602 722.44 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	+ 607 030.00 €
(F) Besoin de financement (D+E)	- 995 692.44 €

<b>Décision d'affectation pour le montant du résultat de fonctionnement (C)</b>	
1/ affectation en réserve en investissement - (R 1068)	995 692.44 €
2/ report en fonctionnement (R 002)	+ 1 182 333.39 €

De constater que le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal de la commune s'élève à + 2 178 025,83 €, et que la section d'investissement présente un besoin de financement de - 995 692,44 € ; d'affecter en conséquence la somme de + 1 182 333,39 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement ;

**2. Budget annexe Eau**

(A) Résultat de l'exercice 2022	98 032.55 €
(B) Résultat antérieur reporté (ligne 002)	456 740.50 €
(C) Résultat à reprendre (A+B) hors RAR	554 773.05 €

(D) Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	39 193.00 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2021	- €
(F) Excédent de financement (D+E)	+ 39 193.00 €

<b>Décision d'affectation pour le montant du résultat de fonctionnement (C)</b>	
1/ affectation en réserve en investissement - (R 1068)	- €
2/ report en fonctionnement (R 002)	+ 554 773.05 €

De constater que le résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe Eau s'élève à + 554 773,05 € et que la section d'investissement présente un excédent de financement de + 39 193 € ; d'affecter la somme de + 554 773,05 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement ;

### 3. Budget annexe Assainissement

(A) Résultat de l'exercice 2022	- 58 407.02 €
(B) Résultat antérieur reporté (ligne 002)	76 332.71 €
(C) Résultat à reprendre (A+B) hors RAR	17 925.69 €

(D) Solde d'exécution de la section d'investissement 2022	555 703.72 €
(E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2022	- €
(F) Excédent de financement (D+E)	+ 555 703.72 €

<b>Décision d'affectation pour le montant du résultat de fonctionnement (C)</b>	
1/ affectation en réserve en investissement - (R 1068)	- €
2/ report en fonctionnement (R 002)	+ 17 925.69 €

De constater que le résultat de fonctionnement 2022 du budget annexe Assainissement s'élève à + 17 925,69 € et que la section d'investissement présente un excédent de financement de + 555 703,72 € ; d'affecter en conséquence la somme de + 17 925,69 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement ;

D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
David GEHANT



Acte publié le :

